

Poxel, lauréat de l'édition 2023 du concours I-nov

- Ce programme récompense des sociétés qui innovent sur des thématiques stratégiques pour la souveraineté française
- Nouvelle démonstration de la valeur technologique des actifs de Poxel

Lyon, France, le 5 juillet 2023 – POXEL SA (Euronext : POXEL - FR0012432516), société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de traitements innovants contre des maladies métaboliques, dont le diabète de type 2 et la stéatohépatite non alcoolique (NASH), annonce aujourd'hui être lauréat de l'édition 2023 du concours I-nov pour son programme dans l'adrénoleucodystrophie (ALD), une maladie neurométabolique rare, pour laquelle il n'existe à l'heure actuelle pas de traitement. Cette distinction est une reconnaissance du potentiel des deux molécules en développement de la Société, le PXL770 et le PXL065, dans cette indication.

Le prix de ce concours, financé par l'État via le plan *France 2030*, opéré par Bpifrance en collaboration avec l'ADEME et remis à l'occasion d'une cérémonie organisée le 4 juillet 2023 à Paris, consiste en une aide financière qui contribuera en partie¹ au financement des deux études cliniques de phase IIa de preuve de concept pour le PXL770 et le PXL065. Ces études sont prêtes à être lancées auprès de patients adultes de sexe masculin atteints d'adrénomyéloneuropathie (AMN), la forme la plus courante d'ALD, sous réserve de financements supplémentaires, auxquels la Société travaille actuellement.

Thomas Kuhn, Directeur Général de Poxel, déclare : « Cette récompense vient saluer tous les efforts que nos équipes déploient au quotidien pour développer des traitements innovants contre des maladies métaboliques rares telles que l'adrénoleucodystrophie. Nous sommes particulièrement fiers de cette reconnaissance de nos programmes et, avec le soutien du programme *France Relance*, nous sommes impatients de pouvoir initier, lorsque nous aurons par ailleurs sécurisé des financements additionnels, nos deux études cliniques de Phase IIa dans cette indication à fort enjeu ».

Le concours I-nov

Le « Concours d'innovation i-Nov », financé par le plan *France 2030*, vise à soutenir des projets innovants portés par des start-ups et des PME, et à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine, pouvant

¹ A hauteur de 35% à 45% des coûts éligibles estimés.



prétendre à une envergure mondiale.

Il sélectionne, dans le cadre d'une procédure favorisant la compétition, des projets d'innovation au potentiel particulièrement fort pour l'économie française. Il permet de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation, dont les coûts totaux se situent entre 1 million d'euros et 5 millions d'euros, et contribue à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes.

Ce concours est organisé par le secrétariat général pour l'investissement, le ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Transition énergétique, le ministère de la Santé et la Prévention, et le ministère de la Culture.

Avec le plan *France 2030*, l'État s'est donné pour priorité de faire de la France un leader en matière de création et de développement d'entreprises innovantes et souveraines dont les projets favorisent les transitions écologique, énergétique, numérique, ou alimentaire, ainsi que la décarbonation de notre économie et de nos modes de vie.

Le concours i-Nov, financé par l'État via le plan *France 2030*, est opéré par Bpifrance en collaboration avec l'ADEME.

A propos de l'ALD

L'adrénoleucodystrophie liée au chromosome X (ALD) est une maladie neurométabolique orpheline causée par des mutations du gène ABCD1 qui code pour une protéine clé nécessaire au métabolisme des acides gras à très longue chaîne (VLCFA) par les peroxyosomes (organites cellulaires). L'ALD est la leucodystrophie la plus courante avec une fréquence de cas similaire à celle de l'hémophilie - jusqu'à 1/10 000 de la population globale [<https://rarediseases.org/>]. Les formes de cette maladie comprennent l'ALD cérébrale (C-ALD) et l'adrénomyélongueuropathie (AMN) - qui en est la forme la plus courante - survenant généralement chez les jeunes adultes. L'AMN est caractérisée par une axonopathie distale, chronique et progressive, impliquant les longs faisceaux de la moelle épinière et, dans une moindre mesure, les nerfs périphériques, entraînant une raideur et une faiblesse progressives des jambes, une altération de la marche et de l'équilibre, une incontinence et une perte de la sensibilité. Presque tous les hommes atteints d'ALD développeront une AMN et de nombreuses femmes avec cette mutation présentent également des caractéristiques de l'AMN, avec une apparition plus tardive. La C-ALD est caractérisée par une démyélinisation inflammatoire des cellules du cerveau et affecte généralement les enfants, mais une maladie cérébrale peut également survenir à tout moment chez des hommes atteints d'AMN ; ces lésions cérébrales



de la substance blanche entraînent de graves déficits neurologiques et conduisent à la mort. Il n'y a pas de médicaments approuvés pour l'ALD (autres qu'un traitement substitutif par les glucocorticoïdes pour l'insuffisance surrénale associée). La C-ALD, lorsqu'elle est détectée pour la première fois chez l'enfant, peut être traitée par greffe de cellules souches hématopoïétiques. Cependant, les greffes de cellules souches ne sont indiqués que dans les stades très précoces de la C-ALD et présentent des risques d'effets indésirables.

À propos de Poxel

Poxel est une **société biopharmaceutique dynamique au stade clinique** qui s'appuie sur son expertise afin de développer des **traitements innovants contre les maladies métaboliques**, dont la **stéatohépatite non-alcoolique** (NASH) et certaines maladies rares. Pour le traitement de la NASH, le **PXL065** (R-pioglitazone stabilisée par substitution au deuterium) a atteint son critère principal d'évaluation dans une étude de phase II (DESTINY-1). Dans les maladies rares, le développement du **PXL770**, un activateur direct, premier de sa classe, de la protéine kinase activée par l'adénosine monophosphate (AMPK), est centré sur l'adrénoleucodystrophie (ALD) et la polykystose rénale autosomique dominante (ADPKD). **TWYMEEG®** (Imeglimine), produit premier de sa classe de médicaments, qui cible le dysfonctionnement mitochondrial est commercialisé pour le traitement du diabète de type 2 au Japon par Sumitomo Pharma et Poxel prévoit de recevoir des redevances et des paiements basés sur les ventes. Sumitomo Pharma est le partenaire stratégique de Poxel pour l'Imeglimine au Japon, en Chine, et dans onze autres pays d'Asie. Poxel est cotée sur Euronext Paris, son siège social est situé à Lyon, en France, et la Société dispose de filiales à Boston aux États-Unis, et Tokyo au Japon.

Pour plus d'informations : www.poxelpharma.com.

Contacts - Relations investisseurs / Médias

Aurélie Bozza
Directrice Senior, Relations Investisseur et Communication
aurelie.bozza@poxelpharma.com
+33 6 99 81 08 36

NewCap
Emmanuel Huynh ou Arthur Rouillé
poxel@newcap.eu
+33 1 44 71 94 94